



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 24 juin 2020

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 24 juin 2020

D/2020-011

Aujourd'hui, mercredi 28 juin 2020, à 9 heures 30, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames CUNY, JAMET et LABORDE et Messieurs LAMAISON et BRASSEUR

Madame MARCHAND et Monsieur du PARC, excusés, avaient donné pouvoir à Madame CUNY

Etaient excusés :

Mesdames BOISSEAU, DARTEYRE, JARTY-ROY, WALRYCK, BOUILHET, LIRE et LACROIX et Messieurs du Parc et PRADELS

www.sivu-bordeauxmerignac.fr

40, avenue de la gare – 33200 BORDEAUX

Tél 05 57 00 04 00 - Fax 05 56 08 88 97 - sivubm@sivubm.com

SIRET 253 306 187 00035



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2020/011

Reprise des Résultats de 2019 - Approbation

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après le vote du Compte Administratif 2019, il convient d'affecter les résultats de cet exercice sur l'exercice 2020.

L'excédent net de clôture de l'exercice 2019 s'élève à 4 258 588,75 €.

I. FONCTIONNEMENT :

L'excédent global de fonctionnement de l'exercice 2019 s'élève à 861 136,43 €.

Il se compose du résultat brut de fonctionnement de l'exercice 2019, à savoir 261 136,43 €, et de l'excédent cumulé de fonctionnement depuis la création de la collectivité.

Je vous propose de l'affecter sur l'exercice 2020 de la façon suivante :

En fonctionnement, au compte 002, Excédent reporté : 861 136,43 €

II. INVESTISSEMENT :

L'excédent global d'investissement de l'exercice 2019 s'élève à 3 397 452,32 €.

Il se compose du résultat brut d'investissement de l'exercice 2019, à savoir 232 443,58 €, et de l'excédent cumulé d'investissement depuis la création de la collectivité.

Je vous propose de l'affecter sur l'exercice 2020 de la façon suivante :

En investissement, au compte 001, Excédent reporté : 3 397 452,32 €.

www.sivu-bordeauxmerignac.fr

40, avenue de la gare – 33200 BORDEAUX

Tél 05 57 00 04 00 - Fax 05 56 08 88 97 - sivubm@sivubm.com

SIRET 253 306 187 00035

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote de la délibération suivante :

LE COMITE SYNDICAL

Vu le Budget Primitif, les Décisions modificatives et le Compte Administratif 2019,
Vu l'article L2311-5 du CGCT,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

L'affectation des résultats telle que présentée par la Présidente, Madame Emmanuelle CUNY, est approuvée :

Compte 002, Excédent reporté : 861 136,43 €
Compte 001, Excédent reporté : 3 397 452,32 €.

Article 2 :

Adopte l'affectation du résultat 2019 et autorise la Présidente à signer tout document afférent à cette affaire.

Adopté :

Voix pour : 7
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social le, 24/06/2020

La Présidente



Emmanuelle CUNY